

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 10

A retenir :

La floraison se termine
La vigne doit être protégée contre le mildiou et l'oïdium pendant la floraison
Larves de cicadelle verte encore peu nombreuses
Nombre élevé de glomérules

Mildiou :

Les toutes premières taches apparaissent, mais très peu nombreuses.

Le risque reste élevé mais diminue.

Si vous n'êtes pas protégé du tout pour les pluies de mercredi-jeudi, renouvelez le traitement. Si vous êtes en fin de rémanence, vous pouvez faire l'impasse du fait qu'il n'y a pas de pluies annoncées par la suite, et allonger la cadence.

Pensez à alterner les familles de produits et les modes d'actions. C'est indispensable pour éviter que le mildiou devienne résistant à une famille et que le produit devienne ainsi inefficace.

Oïdium:

Une seule tache a été observée. Il est important d'être protégé pendant la floraison jusqu'à la nouaison. Les traitements suivants sont conditionnés à la présence de symptômes. Vous pouvez me demander de passer sur vos parcelles pour vérifier si elles sont indemnes ou non.

Traitez seulement si le stade floraison n'est pas dépassé. Sinon, vérifiez d'abord la présence d'oïdium.

Black rot:

Le risque modélisé est faible, mais on arrive à une période de grande sensibilité de la vigne.

Choisissez une spécialité mildiou ou oïdium également homologuée contre le black rot.

Ver de la grappe :

Le nombre de glomérule peut être assez élevé sur certaines parcelles, d'autant plus que la sortie de grappes est faible voire très faible.

Faites un comptage sur vos parcelles, et selon le résultats, un insecticide pourra être envisagé un peu avant la fermeture de la grappe.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

Rédaction: Véronique Sarrot

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 10

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2017.

http://www.loir-et-cher.chambagri.fr/fileadmin/documents/VITICULTURE_ET_OENOLOGIE/Referentiel_Phyto_2017_VFinale.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*